



Demande D'INSCRIPTION MERCREDIS 2022-2023

Formulaire à retourner au secrétariat le 04/05/22 AU PLUS TARD.

Nom et Prénom des parents :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

A LIRE ET A SIGNER AVANT DE COMPLETER LE FORMULAIRE

ENGAGEMENT :

Votre inscription se fait pour toute l'année scolaire 2022-2023, soit du 07/09/2022 au 05/07/2023. Aucun départ en cours d'année avec arrêt de la facturation ne sera possible.

FORMULE :

Vous devez choisir une formule qui sera valable toute l'année et tous les mercredis. Vous vous engagez à respecter les horaires de votre formule.

Pas de changement possible en cours d'année.

POSSIBILITE DE DEPART ANTICIPE POUR LES ACTIVITES EN FIN DE JOURNEE A 16H-16H15 OU 16H30-16H45 (sur présentation d'un justificatif)

FREQUENCE :

Vous devez choisir à quelle fréquence viendra votre enfant. Chaque enfant, peu importe sa fréquence, bénéficie de 3 absences autorisées injustifiées dans l'année, non facturées, si le délai de prévenance est respecté. L'absence doit être signalée au plus tard le lundi avant 12h qui précède le mercredi concerné.

Le règlement intérieur donne la priorité aux enfants qui fréquentent la structure le plus grand nombre de mercredis par mois.

3 types de fréquence sont prévus :

- Tous les mercredis : l'enfant sera présent tous les mercredis (hors vacances scolaires).
- 1 absence par mois : si dans un mois, il y a 4 mercredis (hors vacances scolaires), l'enfant sera présent au moins 3 mercredis.
- 1 mercredi sur 2 : **UNIQUEMENT** pour les familles séparées sur présentation du jugement de divorce spécifiant la garde alternée

Par principe, les enfants sont inscrits tous les mercredis, il n'y a donc pas d'obligation à les désinscrire un mercredi selon la fréquence choisie.

Pas de changement possible en cours d'année.

TRANSPORT :

Le CLESG met en place un minibus pouvant récupérer les enfants le matin et/ou le soir dans 3 arrêts de la Ville.

Coût de la navette : 1€/enfant/trajet. Gratuité à partir du 3ème enfant.

FACTURATION :

La facturation est établie chaque fin de mois et se base sur la formule et la fréquence choisies.

La facture est à régler sous 8 jours. Dans le cas où une famille n'aurait pas réglé sa facture dans un délai de 2 mois, le Centre se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

Je soussigné(e), _____, atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus et que les informations renseignées dans ma demande d'inscription ci-après sont exactes.

Date :

Signature :

[Texte]

Renseignements enfant 1 :

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Classe de rentrée septembre 2022 :

Ecole de l'enfant :

FORMULE :

Journée complète (de 7h45 à 18h)

Matin (de 7h45 à 12h)

Matin + repas (de 7h45 à 13h30)

Après-midi (de 13h à 18h)

Repas + après-midi (de 11h30 à 18h)

FREQUENCE :

Tous les mercredis 1 absence par mois

1 mercredi sur 2 (*joindre copie du jugement de divorce*) - Date d'entrée : 07/09/22 14/09/22

TRANSPORT :

Centre-Ville (au petit puit en pierre - rue des Martyrs) 8h15 17h30

Champlong (au niveau des arrêts de bus vers Aldi - place des Collonges) 8h10 17h45

Basses Barolles (au niveau de la boulangerie Le Petit Quignon - Avenue Charles de Gaulle) 8h00 18h00

Renseignements enfant 2 :

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Classe de rentrée septembre 2022 :

Ecole de l'enfant :

FORMULE :

Journée complète (de 7h45 à 18h)

Matin (de 7h45 à 12h)

Matin + repas (de 7h45 à 13h30)

Après-midi (de 13h à 18h)

Repas + après-midi (de 11h30 à 18h)

FREQUENCE :

Tous les mercredis 1 absence par mois

1 mercredi sur 2 (*joindre copie du jugement de divorce*) - Date d'entrée : 07/09/22 14/09/22

TRANSPORT :

Centre-Ville (au petit puit en pierre - rue des Martyrs) 8h15 17h30

Champlong (au niveau des arrêts de bus vers Aldi - place des Collonges) 8h10 17h45

Basses Barolles (au niveau de la boulangerie Le Petit Quignon - Avenue Charles de Gaulle) 8h00 18h00

[Texte]

Renseignements enfant 3 :

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Classe de rentrée septembre 2022 :

Ecole de l'enfant :

FORMULE :

Journée complète (de 7h45 à 18h)

Matin (de 7h45 à 12h)

Matin + repas (de 7h45 à 13h30)

Après-midi (de 13h à 18h)

Repas + après-midi (de 11h30 à 18h)

FREQUENCE :

Tous les mercredis 1 absence par mois

1 mercredi sur 2 (*joindre copie du jugement de divorce*) - Date d'entrée : 07/09/22 14/09/22

TRANSPORT :

Centre-Ville (au petit puit en pierre - rue des Martyrs) 8h15 17h30

Champlong (au niveau des arrêts de bus vers Aldi - place des Collonges) 8h10 17h45

Basses Barolles (au niveau de la boulangerie Le Petit Quignon - Avenue Charles de Gaulle) 8h00 18h00

Renseignements enfant 4 :

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Classe de rentrée septembre 2022 :

Ecole de l'enfant :

FORMULE :

Journée complète (de 7h45 à 18h)

Matin (de 7h45 à 12h)

Matin + repas (de 7h45 à 13h30)

Après-midi (de 13h à 18h)

Repas + après-midi (de 11h30 à 18h)

FREQUENCE :

Tous les mercredis 1 absence par mois

1 mercredi sur 2 (*joindre copie du jugement de divorce*) - Date d'entrée : 07/09/22 14/09/22

TRANSPORT :

Centre-Ville (au petit puit en pierre - rue des Martyrs) 8h15 17h30

Champlong (au niveau des arrêts de bus vers Aldi - place des Collonges) 8h10 17h45

Basses Barolles (au niveau de la boulangerie Le Petit Quignon - Avenue Charles de Gaulle) 8h00 18h00